

du 28 Septembre 1970

=====

LE CONSEIL PRESIDENTIEL

- VU la proclamation du 30 avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel;
  - VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
  - VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement ;
  - VU la loi n° 65-5 du 20 avril 1965, portant statut de la Magistrature Dahoméenne et les textes modificatifs subséquents ;
  - VU le Décret n°70-255/CP/MJL-231 du 28-9-1970, rapportant la nomination de Monsieur Hilaire ZINSOU HOUNKPODOTE, en qualité de Conseiller par intérim à la Cour d'Appel ;
- Sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Le Conseil des Ministres entendu.-

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Monsieur Hilaire ZINSOU HOUNKPODOTE, MAGISTRAT du 3ème grade - 5ème échelon est, pour compter du 30 juillet 1970, placé en position de détachement pour servir au Cabinet du Ministre de l'Economie et du Plan.-

ARTICLE 2.- Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 28 Septembre 1970

par le Conseil Présidentiel,

Justin AHOMADEGBE TOMETIN.-

Hubert MAGA.-

Sourou MIGAN APITHY.-

AMPLIATIONS :

PR 4 - MJL 10 - CSM 2 - Ministres-  
11 - SGG 2 - IAA 2 - PCA 2 - PG 2 -  
Gde Chanc. 2 - JORD 1 - Intérssés 3.

DGAJL 4 - DCCT-DN-IGF 3 - MCP 4 -  
CS 6 - HC 3 - DEPDtion Stat 4 -  
DEP+S/Dtions 6 - DB-CF-Solde 4 -  
Trésor 4 - DI 8.-

Le Garde des Sceaux  
Ministre de la Justice et de la Législation

M. B. TOKO.-